

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Code de l'environnement (Livre II – Titre 1er)

-=-=-=-

Commune d'ÉTAIN

Projet de travaux de reméandrage de l'Orne en amont et d'aménagement du site de l'ancienne baignade

Par arrêté préfectoral n°2019-869 du 11 avril 2019, il est prescrit l'ouverture d'une enquête publique du lundi 27 mai au mercredi 26 juin 2019 inclus, soit 32 jours consécutifs, sur la demande de déclaration d'intérêt général comportant une autorisation environnementale relative au projet de travaux de reméandrage de l'Orne en amont d'ÉTAIN et d'aménagement du site de l'ancienne baignade.

La personne responsable du projet est Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Étain (29 Allée du Champ de Foire – 55400 ÉTAIN – 03.29.87.89.78 – gemapi@codecom-pays-etain.fr) auprès duquel toutes informations pourront être sollicitées.

À compter du premier jour d'enquête et pendant toute sa durée :

- Un exemplaire du dossier sur support papier comprenant notamment le contexte et la présentation générale du projet, un état des lieux (milieux remarquables, bassin hydrographique amont de l'Orne,...), la description des travaux de renaturation, le plan de financement du projet, une étude hydraulique, un résumé non technique du projet et des cartes, est déposé en mairie d'ÉTAIN.
- Les pièces du dossier d'enquête sont également consultables sur le site internet de la préfecture de la Meuse (www.meuse.gouv.fr-rubrique « politiques publiques-environnement-participation du public).
- Un poste informatique est mis gratuitement à la disposition du public pour consulter le dossier, à la préfecture de la Meuse – 40 rue du Bourg à Bar-le-Duc, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (jours ouvrables).

Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie d'ÉTAIN ou les adresser :

- par courrier, à la mairie d'ÉTAIN (1 Place Jean-Baptiste Rouillon – 55400 ÉTAIN) à l'attention du commissaire enquêteur,
- ou par courriel à l'adresse suivante : pref-consultation-du-public@meuse.gouv.fr.

Monsieur Claude VEILLET, désigné commissaire enquêteur, conduira cette enquête et recevra directement les observations et propositions du public, en mairie d'ÉTAIN, lors des permanences suivantes :

- lundi 27 mai 2019 de 9h00 à 12h00,
- samedi 15 juin 2019 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 26 juin 2019 de 15h00 à 18h00 (fin de l'enquête).

À l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur transmettra, dans un délai d'un mois, au Préfet de la Meuse ainsi qu'à la Présidente du Tribunal Administratif de Nancy, ses rapport, conclusions et avis.

Ces documents seront ensuite tenus, pendant un an, à la disposition du public en mairie d'ÉTAIN et à la préfecture de la Meuse ainsi que sur son site internet. Ils pourront être communiqués à quiconque en fera la demande écrite.

L'autorité compétente pour statuer est le Préfet de la Meuse. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté d'autorisation, assorti de prescriptions à respecter, ou un arrêté de refus.